DLP 24-5-93000771



PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

ISSN 0755-66-24

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-12 G

Avertissement destiné aux Agriculteurs du Lauragais, de la Piège et du Razès "rédigé en collaboration" avec les GDA, les Coopératives et la ferme de Loudes

N°15 C du 19/05/93 **GRANDES CULTURES N° 4**



ROUILLE BRUNE *et Etat sanitaire général* :

La **Rouille Brune** est en pleine explosion sur parcelles non ou mal protégées !...
Certaines cultures totalement envahies ont leur potentiel déjà sérieusement affecté.
Sur les Blés normalement traités, cette maladie bien que présente ne constitue pas pour le moment d'handicap sérieux pour le rendement à condition de renouveler la protection.
Le secteur le plus affecté est le Razès; dans le Lauragais et la Piège la maladie est mieux contrôlée.

On peut observer des **jaunissements** sur de nombreuses parcelles, souvent accompagnés de stries, il s'agit le plus souvent de manifestations tardives de viroses.

La **Septoriose** est également observable (Septoria Nodorum). Les spécialités conseillées appartenant presque toutes à la famille des Triazoles, assurent la protection contre cette maladie.
(Le Fenpropimorphe (Morpholine) utilisé contre l'Oïdium et la Rouille a des effets secondaires intéressants sur Septoriose).
Certaines variétés semblent particulièrement affectées par des problèmes, vraisemblablement d'ordres physiologiques, mais aussi peut-être à d'autres origines, pour le moment difficiles à préciser, il s'agit principalement des variétés suivantes : Ardente, Agridur, Ixos.

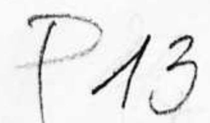
Que convient-il de faire ?

1°) **sur parcelles normalement protégées** : La Rouille est présente, il faut continuer d'assurer la protection contre cette maladie, et assurer la couverture du risque **Fusariose sur Epis**. Rappelez vous qu'en 1992, c'est cette maladie qui a fait la différence, en entraînant d'importantes chutes de rendement sur les cultures non couvertes contre ce risque (plus de 20 Qx dans nos essais en moyenne, 30 Qx pour la meilleure performance).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67 92 41 42



Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD



Le stade sensible est celui de la "Floraison du Blé" où une présence d'eau libre pendant 12 H à + 18°C assure à la Fusariose le maximum de chance de colonisation des Epis.
Il faut que le fongicide soit présent sur les épis avant la floraison.

2°) Parcelles non encore traitées, ou protection très ancienne, Traitez dès réception.

Les parcelles qui ont été traitées depuis moins de 12 à 14 jours seront à nouveau protégées passé ce laps de temps.

Parmi les différentes spécialités disponibles dans vos coopératives, seul l'**HORIZON** (1 L/Ha) assure une bonne couverture Fusariose.

Eviter toutefois, surtout avec cette spécialité, de traiter par grand vent et forte chaleur.



Voir notre conseil du précédent bulletin. Renouvelez la protection fongicide (Anthracnose présente) et Aphicide, beaucoup de pucerons présents, et risque toujours d'actualité pour les bruches.

PELTAR FLO .... 5 L/Ha	auquel vous	**KARATE** ... 0,125 L/Ha
BRAVO PLUS .... 2 L/Ha		**BAYTHROID** 0,6 L/Ha
IMPACT TX ..... 2 L/Ha	rajouterez :	**TALSTAR** ... 0,2 L/Ha



Nous relevons sur nos pièges les premières projections d'Ascospores, les cultures levées doivent être protégées, en raison du risque particulièrement élevé lié à un inoculum important et aux conditions climatiques particulièrement favorables.

Dès réception : CORBEL .... 0,8 L/Ha (une seule application par culture)
PELTAR FLO .... 7 L/Ha
PUNCH CS ...... 0,8 L/Ha

Remarque générale : concernant l'utilisation des produits agropharmaceutiques :
Nous mettons en garde les utilisateurs de ces produits contre certaines pratiques visant à diminuer les doses techniques, de produits fongicides et insecticides en particulier, grâce à l'adjonction "d'Adjuvants" ou qualifiés de tels; solutions qui ne sont pas pour le moment homologuées pour de tels usages, et ne font pas l'objet d'expérimentations et d'études.

Les diminutions de doses présentent, outre le risque d'inefficacité, celui de provoquer l'apparition de souches résistantes de champignons ou de ravageurs.